



## **EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE DE SA classe NORMALE au titre de 2021**

Lors du Comité Technique Ministériel du 20 janvier dernier, **notre syndicat FO PREFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR** avec la fédération FSMI FO, a validé le projet d'arrêté autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer.

**Date ouverture inscription le 11 mai 2021**

**Épreuve admissibilité le 23 septembre 2021**

**Epreuve admission du 29 novembre au 10 décembre 2021**




**inFO  
Concours  
interne SA le  
21 avril 2021**

**Le champ d'application du projet de décret s'étend à l'ensemble du territoire national.**

L'épreuve orale d'admission à l'examen professionnel se déroulera en région Île-de-France pour tous les candidats admissibles. Les formulaires d'inscription sont disponibles :

- ⇒ par téléchargement sur le site internet du ministère de l'intérieur : **en cliquant sur** [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) à la rubrique « Le ministère recrute – Filière administrative – Les recrutements » ;
- ⇒ par voie postale en joignant une enveloppe (format A4) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 100 g (libellée au nom et adresse du candidat) au ministère de l'intérieur, SG/DRH/SDRF/BRPP/ Section concours, 27 cours des Petites Ecuries, 77185 Lognes.

Cet examen professionnel est ouvert aux adjoints administratifs relevant des ministères chargés de l'intérieur et des outre-mer, régis par le décret du 23 décembre 2006 susvisé ou affectés dans un service relevant de ces ministères et justifiant, **d'au moins sept années de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle l'examen est organisé.**



Après l'épisode PPNG, **FO PREFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR** se félicite d'avoir été entendu et écouté sur la création de cet examen professionnel et demande d'ores et déjà la continuité pour les prochaines années. Cet examen permet à **TOUS** les collègues de catégorie C de passer en B, en restant affectés dans leur département et dans leur périmètre.

**Notre syndicat revendique le même examen professionnel pour la catégorie B vers la catégorie A !!**